



43^e session du Conseil des droits de l'homme

Point 3 de l'ordre du jour

Dialogue interactif avec le Rapporteur spécial sur les défenseurs des droits de l'homme

Genève, le 4 mars 2020

Déclaration de la Suisse

Madame la Présidente,

La Suisse remercie le Rapporteur spécial pour son rapport et le félicite pour le travail accompli pendant son mandat. Malgré des attaques continues, le travail des défenseuses et défenseurs des droits de l'homme est aujourd'hui mieux reconnu et protégé.

Monsieur le Rapporteur spécial,

Votre rapport montre bien la contribution des défenseuses et défenseurs, non seulement aux droits de l'homme, mais aussi à la promotion de la paix. Dans des contextes de conflits armés, leur soutien aux victimes et leur travail de documentation et de dénonciation des violations du droit international, humanitaire notamment, est d'une valeur inestimable. Ce d'autant plus qu'ils opèrent au péril de leur vie, souvent dans des régions où il n'y a plus de présence internationale.

Qu'il s'agisse de journalistes, de membres du corps humanitaire ou de l'enseignement, la Suisse rappelle que les défenseuses et défenseurs opérant dans des zones de conflit armé sont, en plus de leur protection par les droits de l'homme, aussi protégés en tant que civils par le droit international humanitaire.

Monsieur le Rapporteur spécial,

D'après vous, comment renforcer les échanges entre les organes sis à Genève et New York, notamment avec le Conseil de sécurité et la Commission de consolidation de la paix, afin d'assurer une meilleure protection des défenseuses et défenseurs dans les contextes de conflits armés ?

Quelles sont, selon vous, les problématiques les plus urgentes que votre successeur-e devra traiter ?

Je vous remercie.